

## **Processus de reporting environnemental (Abrégé)**

### **Comment TOTAL a organisé son reporting environnemental ?**

**« TOTAL adopte en matière d'environnement une attitude constructive de transparence et de dialogue vis-à-vis des tiers »**

Article 9 de la charte HSEQ du Groupe

### **OBJECTIFS DU REPORTING DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE**

La pratique du reporting environnemental existe au sein du Groupe Total depuis de nombreuses années pour certaines entités.

Le processus de reporting doit garantir chaque année la consolidation de données de qualité permettant, en interne un suivi périodique des performances environnementales du Groupe et de disposer de tendances permettant de suivre la réalisation des objectifs environnementaux du Groupe.

Certains indicateurs, communs à l'ensemble des activités, sont publiés dans le rapport annuel « Environnement et société » (ex. rapport CSR) du Groupe. Ils permettent d'apporter aux agences de notation les éléments de réponse quantitatifs nécessaires à leurs enquêtes et de fournir des données fiables pour comparer les performances du Groupe avec les principales compagnies du secteur.

### **LES ÉTAPES DE L'AMÉLIORATION DU REPORTING**

En 2003, le Groupe a décidé de procéder à l'amélioration de son reporting de la performance environnementale et de sa cohérence entre les activités, tant sur le plan de la qualité des valeurs qui en résultent que sur celui de l'exhaustivité des sites y participant, l'objectif étant de publier chaque année des chiffres représentatifs en la matière et de les faire vérifier chaque année par un tiers expert externe.

Des efforts ont été entrepris à chaque niveau de consolidation, Holding, branches et sites, afin d'améliorer le processus, la pertinence des indicateurs, l'exhaustivité du périmètre et les outils mis en œuvre.

Dès la fin 2004, un exercice à blanc de certification a été demandé au département environnement de nos commissaires aux comptes. Cette démarche volontaire a pour objectif d'obtenir une assurance de niveau modérée, confirmant qu'il n'y a pas de biais significatif sur les valeurs consolidées et ce en couvrant un échantillonnage représentatif d'environ 20% des valeurs.

Dans le même temps, une base des données des sites était constituée, reprenant les sites concernés par le reporting (sites opérés et sites dans lesquels le Groupe dispose d'une participation)

La première mission de vérification réelle sur les données du reporting de la performance environnementale a été conduite sur les données de l'année 2005.

Cette première mission s'est déroulée entre les mois de septembre 2005 et mars 2006 à tous les niveaux de consolidation, depuis les sites (sources des données) jusqu'à la Holding, en passant par les étapes de consolidation intermédiaire (Business Units et secteurs d'activité). Elle a consisté en une vérification documentaire (existence et contenu des documents du reporting adaptés à l'entité) et une vérification de 8 paramètres environnementaux de 12 sites (3 filiales de l'E&P, 3 raffineries, 3 sites de la Chimie, 1 site de GEN et 2 sites des entités du Marketing) choisis par les auditeurs.

Les 8 paramètres retenus pour la vérification, dont la pertinence pour un Groupe pétrolier a été validée par les auditeurs, sont les suivants :

- **Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dont:**
  - **CO<sub>2</sub>**
  - **N<sub>2</sub>O**
  - **CH<sub>4</sub>**
  - **HFC**
- **Émissions de SO<sub>2</sub>**
- **Émissions de NOx**
- **Tonnage de déchets dangereux traités à l'extérieur du site**
- **Certification ISO 14001**

Cette mission confiée aux Commissaires aux Comptes a été réévaluée et a donné lieu à une attestation de niveau modéré, traduisant la qualité des données vérifiées, publiées dans le rapport CSR 2005, 2006 et 2007

## **LES PRINCIPES DU REPORTING**

Les 5 principes fondamentaux du reporting sont les suivants :

- **La pertinence** : Les périmètres et indicateurs environnementaux sont représentatifs des activités des sites et de la sensibilité du milieu environnant).
- **La représentativité** : Toutes les sources significatives d'émission pour un paramètre choisi sont prises en compte.
- **La cohérence** garantit que les comparaisons année par année doivent être pertinentes.
- **La transparence** : Les hypothèses retenues et les méthodes utilisées sont documentées. Les enregistrements sont conservés pour garantir la traçabilité des données.
- **La précision** : Les méthodes utilisées garantissent la meilleure précision envisageable.

## MÉTHODOLOGIE DU REPORTING

Le reporting de la Performance environnementale distingue trois niveaux de consolidation :

- Les **sites** (sources des données) : Ils organisent le processus de reporting à leur niveau, dans le cadre défini par le secteur d'activité dont ils dépendent (indicateurs pertinents, flux de données, planning), s'assurent du respect des principes généraux, quantifient les indicateurs de l'année N et corrigent éventuellement les données des deux années précédentes (N-1) et (N-2). Enfin, ils contrôlent la cohérence des données remontées au niveau supérieur.
- Les **secteurs d'activité et/ou branches** organisent le processus de reporting à leur niveau (indicateurs pertinents, flux de données, planning), dans le cadre défini par la Holding, collectent et consolident les données des sites inclus dans leur périmètre. Ils organisent également la maîtrise de ce périmètre de reporting (révision annuelle de la base des sites dont ils ont la charge), vérifient la cohérence des données remontées par les sites, consolident les données au niveau du secteur d'activité, et contrôlent la cohérence des données remontées à la Holding.
- La **Holding** assure la maîtrise du périmètre de reporting du Groupe en tenant à jour la base des données des sites du Groupe, définit de façon conjointe avec les différentes activités les indicateurs pertinents du reporting environnemental, collectent les données de chaque secteur, contrôle la cohérence des historiques suivis par les secteurs d'activité et consolide l'ensemble des chiffres au niveau du Groupe.

## DESCRIPTION DES ÉTAPES DU REPORTING

Le processus de reporting environnemental suit la chronologie suivante :

1. Les secteurs d'activité définissent le périmètre du reporting et recensent tous les sites correspondants.
2. Les sites concernés procèdent au recensement des sources d'émissions/rejets, choisissent pour chacune d'entre elles la méthode pertinente de quantification (mesure, calcul, estimation, ...) et quantifient les valeurs de chaque indicateur du reporting. Les données sont ensuite collectées puis consolidées par les niveaux intermédiaires (Business Units, filiales, pays, etc.) et sont transmises au secteur d'activité.
3. Les secteurs d'activité consolident ces données et en contrôlent la cohérence, puis les transmettent à la Holding.

4. La Holding effectue la consolidation finale des données issues des différents secteurs d'activité contrôle la cohérence des données consolidées et fait effectuer la vérification des données par un organisme extérieur. Une synthèse du reporting de la Performance Environnementale des données ainsi collectées, agrégées, contrôlées et vérifiées est ensuite transmise aux secteurs d'activité.

## **CALENDRIER DU REPORTING**

Le reporting annuel de la performance environnementale du Groupe couvre une période allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année N.

Un questionnaire de reporting de la performance environnementale de l'année N comprenant tous les indicateurs concernés est transmis aux secteurs d'activité par la Holding au début du mois de septembre de l'année N. Il est accompagné de la liste des sites de chaque secteur d'activité à mettre à jour pour l'année N. Les secteurs d'activité retournent à la Holding les questionnaires complétés des données de l'année N au plus tard le 20 février de l'année N + 1 ainsi que la liste des sites remise à jour pour l'année N.

## **PÉRIMÈTRE DES SITES DU REPORTING**

Le reporting du Groupe est effectué par la consolidation des données de l'ensemble des sites opérés par le Groupe, c'est-à-dire des sites dans lesquels le Groupe est titulaire du permis d'exploiter et dispose par conséquent du contrôle opérationnel. (Un site correspond à la plus petite unité de consolidation au niveau de laquelle le secteur d'activité collecte les données environnementales. Exemple : une usine, un dépôt de produits pétroliers, un réseau de stations services, un réseau de pipelines de transport de gaz naturel, une filiale et/ou un ensemble de champs d'exploration et/ou de production,...).

L'établissement du périmètre des sites opérés du reporting est réalisé par les secteurs d'activité et consolidé par la Holding selon un processus auditable. La Holding a créé et tient à jour la base des sites du Groupe, qui sert de support à cet effet.

Le reporting de la performance environnementale du Groupe prend en compte les émissions et rejets directs des sites opérés du Groupe. Dans le cas des GES, les émissions indirectes (à l'extérieur des sites) sont également rapportées.

Au sein de ce périmètre, le mode de comptabilisation des paramètres est le suivant : un site opéré industriel rapporte 100% des émissions/rejets directs qu'il génère, même s'il n'est pas détenu à 100% par le Groupe.

Des règles très précises sont appliquées en ce qui concerne la prise en compte des rejets/émissions des sites acquis/cédés ou démarrés/fermés en cours d'année. Ainsi :

- Dans le cas d'un site cédé en cours d'année, les données ne sont pas prises en compte dans le reporting de l'année N et sont retirées du

périmètre. Cela signifie que les valeurs historiques des années N-1 et N-2 sont révisées en conséquence.

- Dans le cas d'un site acheté, les données sont prises en compte dans le reporting de l'année N pour la totalité de ses indicateurs depuis le 1er janvier de l'année N, cela implique également une révision des historiques pour prendre en compte cette nouvelle entité.
- Dans le cas d'une fermeture d'entité en cours d'année N, le périmètre n'est pas modifié pour l'année en cours, et les données du site sont comptabilisées jusqu'à la date de fermeture.
- Enfin, dans le cas d'un démarrage en cours d'année N d'un site nouvellement construit, les valeurs sont prises en compte à partir de la date d'ouverture.

## **ANNEES DE REFERENCE**

De façon à pouvoir suivre l'évolution de sa performance environnementale au fil des années, le Groupe s'est fixé pour certains paramètres des objectifs environnementaux de réduction qui se traduisent par des objectifs à atteindre au bout de plusieurs années par rapport à une année de référence (exemples : rejet d'huile dans les eaux de production < 30 ppm pour chaque filiale de l'E&P fin 2007, réduction de 20% des émissions de SO<sub>2</sub> du Raffinage entre 2004 et 2010, réduction de 20% de la DCO entre 2002 et 2007 dans la branche chimie,...).

Le Groupe choisit donc une année de référence, variable selon les indicateurs, pour exprimer et suivre les objectifs environnementaux qu'il s'est fixés. Pour les GES, notamment, le Groupe a fait le choix de 2 années de référence : 1990 et 2000.

Les règles précédemment rappelées de modification des périmètres conduisent à réviser éventuellement chaque année les valeurs des indicateurs des années de référence et des années (N-1) et (N-2) en cas de modification significative des périmètres, dans les cas de fusions, acquisitions, cessions, transfert de propriété ou de contrôle opérationnel de sites existant et pris en compte pour l'année de référence.

Des règles de modification de l'historique sont également appliquées lorsque l'on change de méthodologie pour quantifier un indicateur ou en cas de la découverte d'erreurs faites dans le reporting des années précédentes.

## **GESTION DES DONNÉES**

La Holding a établi un questionnaire qui est envoyé chaque année aux 15 secteurs d'activité dans le courant du mois de septembre. Chaque questionnaire est

spécifique d'une entité donnée, puisqu'il comporte les valeurs déclarées par les secteurs d'activité pour les deux années (N-1) et (N-2) et pour les années de référence.

Pour les besoins du reporting de la Performance Environnementale, le Groupe a été divisé en 15 secteurs d'activité.

<b>Branche/secteur d'activité responsables de la remontée des données à la Holding</b>	<b>secteurs d'activité à consolider</b>
<b>branche E&amp;P</b>	1. E&P - Sites d'exploration et de production 2. E&P - Filière Midstream
<b>branche GEN</b>	1. GEN - gaz naturel 2. GEN - charbon 3. GEN - secteur électrique
<b>branche RM : secteur d'activité Raffinage</b>	Ensemble des sites du Raffinage
<b>branche RM : secteur d'activité Spécialités</b>	Ensemble des activités du secteur Spécialités
<b>branche RM : secteur d'activité Marketing France</b>	Ensemble d'activités, de filiales et de réseaux de stations-service qui nous appartiennent et dont nous sommes les opérateurs du secteur Marketing France
<b>branche RM : secteur d'activité Marketing Europe</b>	Ensemble de filiales géographiques du secteur Marketing Europe
<b>branche RM : secteur d'activité Marketing Afrique Moyen Orient</b>	Ensemble de filiales du secteur Marketing Afrique Moyen Orient
<b>branche RM : secteur d'activité Marketing Asie Pacifique</b>	Ensemble des activités du secteur Marketing Asie Pacifique
<b>branche CHIMIE</b>	1. Ensemble des sites de Total Petrochemicals 2. Ensemble des sites du secteur Fertilisants GPN 3. Ensemble des autres sites du secteur de la Chimie : (Atotech, Bostik, Cray Valley, Hutchinson)
<b>branche TRADING &amp; SHIPPING</b>	Transport Maritime

En plus des données quantitatives relatives aux performances environnementales de chacun de ces secteurs il est demandé de faire remonter :

- Le détail du périmètre opéré de l'année N, validé par chaque secteur d'activité.
- La liste des sites certifiés ISO 14001.
- Un point sur le dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles (maritimes, fluviales, terrestres) mis en place sur les sites concernés.

Il convient également de noter que les sites des entités du marketing et des spécialités de la Branche RM effectuent un reporting simplifié. En effet, ils sont dispensés de la quantification des paramètres qui représentaient lors de l'exercice de reporting 2004, pour le secteur considéré moins de 10% de la branche Raffinage/Marketing et/ou moins de 2% du Groupe. Pour ces secteurs d'activité, un questionnaire simplifié a été établi pour le reporting des indicateurs ainsi sélectionnés.

Les indicateurs renseignés par les sites du Marketing/Spécialités sont repérés par un astérisque (\*)

## **CONTROLE DES DONNEES PAR LES SECTEURS D'ACTIVITE**

Des contrôles de cohérence des données de l'année N sont automatiquement effectués par rapport aux données de l'année N-1, au niveau des secteurs d'activité, de façon à identifier facilement les écarts importants d'une année sur l'autre : Toutes les évolutions significatives, c'est-à-dire supérieures à 10%, d'une année à l'autre sont systématiquement explicitées.

## **LES INDICATEURS DU REPORTING**

L'ensemble des sites du Groupe (à l'exception de la remarque sur les secteurs du Marketing/Spécialités) rapporte chaque année :

### **A. Des données relatives à l'identité des sites et des secteurs**

- Nombre de sites (\*) et mise à jour du périmètre du secteur
- Pourcentage des sites ayant répondu directement au questionnaire (\*)
- Nombre de salariés dédiés à l'environnement (\*)
- Liste des sites certifiés ISO 14001 (\*)

- Indices d'activité du secteur (\*) : Cet indicateur est destiné à procéder à des comparaisons en valeur spécifique, utiles notamment dans le cadre de comparaison historique et/ou comparaison sectorielles. Des indicateurs d'activité sont définis par secteur d'activité, lorsque cela est pertinent. Il s'agit le plus souvent de données de production de l'entité (ex : quantité d'huile et de gaz produit pour l'Exploration & Production, quantité totale de brut et de charges traités pour le Raffinage)

## **B. Des Paramètres environnementaux :**

- **1) Eau :** Les indicateurs rapportés concernent les quantités prélevées et rejetées, ainsi que la qualité des effluents rejetés
  - Quantité d'eau douce prélevée hors eaux de refroidissement « circuit ouvert » et quantité totale d'eau douce rejetée (hors eaux de refroidissement et hors réinjections en couches profondes). Les eaux douces sont définies comme celles dont la salinité est inférieure à 1,5 g/l
  - Qualité des effluents rejetés dans le milieu naturel : Hydrocarbures (HC), Demande Chimique en Oxygène (DCO), Matières en Suspension (MES)
- **2) Émissions atmosphériques hors GES :**
  - Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)
  - Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)
  - Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (\*)
- **3) GES :**
  - selon les types de gaz : CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, HFC
  - selon les sources d'émissions : combustion, procédés, brûlage et dégazage, transport, ...
- **4) Déchets (\*)**

Le Groupe a fait le choix de définir le terme de « déchet » et son éventuelle dangerosité en cohérence avec la réglementation locale des pays dans lesquels il intervient.

Les déchets provenant de sites non actifs en réhabilitation sont comptabilisés à part, dans la rubrique des opérations de réhabilitation.

Afin de pouvoir comparer les tonnages de déchets produits d'une année à l'autre, les déchets sont répartis en deux catégories ; « les déchets exceptionnels » et « les déchets d'exploitation courante » :

- Les déchets d'exploitation courante incluent les activités liées aux opérations et notamment les nettoyages des bacs, les curages de stations d'épuration, les changements de catalyseurs et les déchets liés aux grands arrêts de maintenance.
  - Les déchets exceptionnels comprennent exclusivement les terres polluées sur un site en activité (issus de déversements accidentels par exemple) et des matériaux issus du démantèlement d'un atelier sur un site en activité.
  - Le coût total de ces traitements de déchets.
- **5) Déversements accidentels d'hydrocarbures et de produits autres qu'hydrocarbures qui atteignent le milieu naturel (\*)**
- nombre
  - volume et masse de produits déversés qui atteignent le milieu naturel
  - quantité récupérée parmi ceux-ci

Il convient de noter que, en matière d'accidents environnementaux liés aux transports, le Groupe Total comptabilise les déversements accidentels des transports qu'il opère (c'est à dire tous les transports en compte propre), ainsi que ceux correspondant aux contrats longue durée.

D'autre part, les déversements accidentels d'hydrocarbures comptabilisés sont tous ceux de plus de 1 baril (soit plus de 159 litres) qui atteignent réellement le milieu naturel (eau, air, sol, glace).

○ **6) Énergie primaire consommée hors export électrique**

Cet indicateur est composé de l'ensemble des énergies consommées par le Groupe, à savoir : combustibles liquides et gazeux, achetés et/ou auto-consommés issus de production interne, coke, gaz naturel au titre de combustible, électricité ou vapeur importée, tous convertis dans une unité cohérente pour la publication

○ **7) Opérations de réhabilitation (\*)**

On entend par opération de réhabilitation le démantèlement d'ateliers (ou d'installations) et/ou la remédiation des sites correspondants qui peuvent être effectués soit sur des sites en activité (et concerner alors une partie d'un site ou le démantèlement d'une installation), soit sur des sites non actifs. Les paramètres consolidés par le Groupe sont :

- Coût total annuel de la réhabilitation des sites en activité (qui comporte les démantèlement d'ateliers ou d'installations, dépollution des sols, études et travaux, ;..)

- Nombre d'opérations en cours de réhabilitation dont la dépense annuelle a dépassé 200k€ sur les sites en activité et sur les sites non actifs.
  
- **8) Plans anti-pollution** (\*) : Dans le cadre du suivi de la réalisation de l'objectif du Groupe en la matière : liste des ports et terminaux, date de réalisation du Plan anti-pollution (ou date de la dernière mise à jour) et de réalisation du dernier exercice anti-pollution.

## RÉVISION DE LA PRÉSENTE DIRECTIVE

La documentation du reporting est révisée périodiquement (ou de façon exceptionnelle), notamment dans les cas suivants :

- Émergence d'un grand nombre de cas particuliers qui nécessitent de redéfinir les préconisations générales.
- Introduction d'un indicateur supplémentaire.
- Mise à jour pour suivre les recommandations des guides de référence (IPIECA, GRI...) ou des exigences externes.
- Mise en application d'une révision de la politique Groupe.
- Changement du planning de reporting environnemental.